COMMUNE DE NAUCELLES
Direction Générale des Services

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 septembre 2026 à 20h00

Etaient présents :

Christian POULHES, Maire,
Président de la séance
Bernard CHALIER, 1er Adjoint
Christine TOUZY, 2ème Adjointe
Michel ARRESTIER, 3ème adjoint
Evelyne LADRAS, 4ème adjointe
Michel MARCHE, 5ème Adjoint
Paul MARTINS, conseiller délégué
Morgane ROCHE, conseillère déléguée
Cédric LASMARTRES, conseiller délégué
Marielle DENISE, conseillère déléguée
Jean BESSIERE, conseiller municipal
Frédéric CHARBONNEL, conseiller municipal
Marie-Hélène JONCHERE, conseillère municipale
Marie- Christine LAGRIFFOUL, conseillère municipale
Laurence MALLET, conseillère municipale
Marie- Christine LAGRIFFOUL, conseillère municipale
Laurence MALLET, conseillère municipale
Gilbert NUMITOR, conseiller municipal
Marion ROQUES, conseillère municipale

Avaient donné pouvoirs :
Bertrand CLAUX à Christian POULHES
Sophie FROMENT-RAMAYE à Christine TOUZY

Absent :
Bertrand CLAUX
Sophie FROMENT-RAMAYE

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 juin 2026 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

2026 – 066 – Solidarité en faveur des communes sinistrées : subvention exceptionnelle via l'AMF :
Rapporteur : M. le Maire
Adoptée à l'unanimité

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.
Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de NAUCELLES tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de NAUCELLES contribue à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 1000 € à l'Association des maires de France AMF Aides sinistrés, à qui il reviendra de reverser ce don aux collectivités sinistrées.

- Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien financier, d'habiliter Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

2026 – 067: Demande de subvention auprès de la Région (contrat Région Ville) pour le projet « Aménagement et végétalisation des cours de l'école» :
Rapporteur : M. le Maire
Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire indique au Conseil que la commune de Naucelles, comme toutes les communes de France, subit depuis déjà plusieurs années le réchauffement climatique. Le nombre annuel de jours en vague de chaleur passera de 3 à 10 jours environ d'ici quatre ans (cf. Climadiag commune en Annexe 1).
Même si la commune de Naucelles reste une commune rurale, elle dispose de fonctions de centralité qui ont permis sa labellisation Petites villes de demain (PVD). Cette zone dotée de services et équipements ressort sur les cartes LCZ de l'ADEME (cf. Annexe 2). Cet environnement urbanisé, dans lequel l'école se trouve, produit un effet d'îlot de chaleur dès que les températures augmentent. Par leur taille, les enfants sont particulièrement sensibles à ce phénomène. Le centre social a déjà mis en place depuis 4/5 ans des aménagements des temps périscolaires (pause déjeuner) et lors des vacances d'été : lors de fortes chaleurs, les jeux sur goudron sont interdits et les activités relocalisées. De plus, la CAF a déjà financé le centre social pour l'achat de brumisateurs afin de palier à cette problématique.
Dans cette zone urbanisée, l'école est donc le premier projet de rafraîchissement à mener. Ce projet est aussi une opportunité pour questionner l'ouverture de la cour en périodes de fortes chaleurs, hors périodes scolaires et en plus des activités du centre social. Cela permettrait notamment aux habitants les plus fragiles de bénéficier d'un espace plus frais, tel un refuge climatique.

Il propose de soumettre cet « Aménagement et végétalisation des cours de l'école» pour un montant de travaux estimés à 425 363.00 €HT.
Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

- Contrat Région Ville 30% du montant HT : 127 609.00 €
- Fonds Vert 30% du montant HT 127 609.00 €
- Agence de l'eau 20% du montant HT 85 073.00 €
- Autofinancement ou emprunt 20% du montant HT : 85 072.00 €

2026 – 068 Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour le projet « Aménagement et végétalisation des cours de l'école» :
Rapporteur : M. le Maire
Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire indique au Conseil que la commune de Naucelles, comme toutes les communes de France, subit depuis déjà plusieurs années le réchauffement climatique. Le nombre annuel de jours en vague de chaleur passera de 3 à 10 jours environ d'ici quatre ans (cf. Climadiag commune en Annexe 1).
Même si la commune de Naucelles reste une commune rurale, elle dispose de fonctions de centralité qui ont permis sa labellisation Petites villes de demain (PVD). Cette zone dotée de services et équipements ressort sur les cartes LCZ de l'ADEME (cf. Annexe 2). Cet environnement urbanisé, dans lequel l'école se trouve, produit un effet d'îlot de chaleur dès que les températures augmentent. Par leur taille, les enfants sont particulièrement sensibles à ce phénomène. Le centre social a déjà mis en place depuis 4/5 ans des aménagements des temps périscolaires (pause déjeuner) et lors des vacances d'été : lors de fortes chaleurs, les jeux sur goudron sont interdits et les activités relocalisées. De plus, la CAF a déjà financé le centre social pour l'achat de brumisateurs afin de palier à cette problématique.
Dans cette zone urbanisée, l'école est donc le premier projet de rafraîchissement à mener. Ce projet est aussi une opportunité pour questionner l'ouverture de la cour en périodes de fortes chaleurs, hors périodes scolaires et en plus des activités du centre social. Cela permettrait notamment aux habitants les plus fragiles de bénéficier d'un espace plus frais, tel un refuge climatique.

Il propose de soumettre cet « Aménagement et végétalisation des cours de l'école» pour un montant de travaux estimés à 425 363.00 €HT.
Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

- Agence de l'eau 20% du montant HT 85 073.00 €
- Région 30% du montant HT : 127 609.00 €
- Fonds Vert 30% du montant HT 127 609.00 €
- Autofinancement ou emprunt 20% du montant HT : 85 072.00 €

2026 – 069 : Demande de subvention auprès de la Région pour la mise en place d'une climatisation :
Rapporteur : M. le Maire
Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire indique au Conseil que la commune de Naucelles, comme toutes les communes de France, subit depuis déjà plusieurs années le réchauffement climatique. Le nombre annuel de jours en vague de chaleur passera de 3 à 10 jours environ d'ici quatre ans (cf. Climadiag commune en Annexe 1).
Le groupe scolaire de Naucelles vient de bénéficier de gros travaux de rénovation énergétique et thermique et de la mise en place d'unités de traitement de l'air pour diminuer la température dans les salles de classe.
Toutefois, les zones ayant été construites en 2015 n'ont pas été impactées par ces travaux.
Or, la salle de MS c – GS au bout de l'extension ainsi que la cuisine et le restaurant scolaire sont très exposées en cas de canicule.
Dans le but de permettre aux enfants de mieux supporter ces chaleurs, il proposer au conseil d'installer une climatisation dans la cuisine, le restaurant scolaire et cette salle de classe pour un montant de 26 921.96 € HT
Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

- Région montant max : 10 000.00 €
- DETR 2027 30% du montant HT 8 077.00 €
- Autofinancement ou emprunt 33% du montant HT : 8 844.96 €

2026 – 070 : Renouvellement de la ligne de Trésorerie budget principal :
Rapporteur : M. le Maire
Adoptée à l'unanimité

Bernard CHALIER, Frédéric CHARBONNEL, Marielle DENISE et Marie-Hélène JONCHERE ne prennent pas part au vote

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal expose au conseil la nécessité d'une ligne d'un montant de 300 000 € pour pouvoir couvrir les besoins de trésorerie.
Il expose au Conseil Municipal la proposition de crédit de trésorerie établie par la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin et le Crédit Agricole Centre France.

	Caisse d'Epargne	CACF
Montant	300 000€	300 000€
Durée	12 mois	12 mois
Indice	ESTER	ESTER
Marge sur utilisation	0.58%	0.42%
Taux indicatif actuel	2.19% €STR du 09/09/2026 soit un **taux variable actuel à 2.77%**	**2.189% €STR du 09/09/2026 soit un taux variable actuel à 2.609%**
Paiement des intérêts	Trimestriel	Trimestriel
Montant des tirages	Pas de montant minimum	Pas de montant minimum
Mise à disposition des fonds	Par la Banque de France	Par la Banque de France
Commission d'engagement	0.10% soit 300€	0.15% soit 450 €
Commission de non-utilisation	0.05% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours moyen des tirages sur le mois	Pas de commission de non utilisation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, choisit la proposition du Crédit Agricole Centre France et charge Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette ligne de trésorerie

2026 – 071: Décision modificative n°2 budget principal:
Rapporteur : M. CHALIER
Adoptée à l'unanimité
Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		**Recettes**	**Dépenses**
013 - 6419	Remboursements rémunérations	6 000,00	0,00
012 - 64111	Rémunération principale titulaires	0,00	10 000,00
011 - 6288	Autres services extérieurs	0,00	-4 000,00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	**6 000,00**	**6 000,00**
Investissement		**Recettes**	**Dépenses**
2188 - 1030	Autres immobilisations corporelles	0,00	10 500,00
2188 - 4000	Autres immobilisations corporelles	0,00	-10 500,00
	TOTAL INVESTISSEMENT	**0,00**	**0,00**
	TOTAL	**6 000,00**	**6 000,00**

2026 – 072 : Réseau chaleur: validation de la convention de la fourniture de chaleur :
Rapporteur : M. le Maire
Adoptée à 4 abstentions (M. CHARBONNEL, Mme LAGRIFFOUL, Mme MALLET et M. NUMITOR) et 15 voix pour

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°2025-072 créant le budget annexe du Réseau Chaleur. La chaufferie bois sera opérationnelle à partir du 1er novembre 2026.
Pour l'exécution de la production et la distribution de chaleur, il convient d'adopter la convention de fourniture de chaleur qui a pour objet de définir les conditions techniques et économiques d'abonnement au Service. Il y aura une convention pour la commune pour la livraison de chaleur à l'école et au gymnase et une convention pour un particulier riverain.

L'abonné est le bénéficiaire du service fourni par le Réseau Chaleur. Les conditions de son raccordement au réseau chaleur et de la fourniture de chaleur sont définies dans cette convention signée par l'Abonné. (Modèle de convention en annexe).

La convention précise les principes et conditions de livraison, les conditions d'abonnement et raccordements, la tarification de la chaleur et conditions de paiement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :
- Adopter la convention de fourniture de chaleur ci-joint annexée

Autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention pour le raccordement au réseau de chaleur et de la fourniture de chaleur, et tous documents s'y rapportant

2026 – 073 : Buron : Tarifs et règlement:
Rapporteur : M. le Maire
Adoptée à 4 abstentions (M. CHARBONNEL, Mme LAGRIFFOUL, Mme MALLET et M. NUMITOR) et 15 voix pour

M. le Maire indique au conseil qu'il convient de réajuster les conditions d'utilisation des salles communales par les particuliers et les associations.
Concernant le Buron, sur proposition de la commission finances et administration générale et pour tenir compte des plaintes récurrentes du voisinage, les locations en soirée n'auront plus cours.
Concernant la salle culturelle, aucun changement n'est à prévoir.

Dans les deux cas, il est demandé au conseil de valider ces orientations et d'adopter, telles que jointes en annexe, les conventions de locations afférentes ainsi que les tarifs.

2026 – 074 : Travaux de la réhabilitation de la crèche : attribution des marchés :
Rapporteur : M. le Maire
Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres relatives à la réhabilitation de la crèche, pour lesquels diverses entreprises ont été consultées, **et après vérification par l'agence IGETEC et le cabinet METAFORE et avis de la Commission d'Appel d'Offres.**

LOTS	Estimé HT	Offres HT	Entreprise	Ordre
Lot N°1 : Désamiantage	15 500 €	9 725.00 €	BESNI CONCEPT	5
		9 720.00 €	SADOURNY DPF	4
		9 999.90 €	DBA CONSTRUCTION	2
		10 466.25 €	PUECHOULTRES et fils	3
		8 953.75 €	**GREGO BLONDY**	**1**
Lot N°2 : Démolition-gros -œuvre – VRD-Terrassement	81 300 €	**82 308.25 €**	**GRACIA BTP**	**1**
		101 217.61 €	CB CONSTRUCTION	3
		81 217.01 €	CANTAL CONSTRUCTION	2
Lot N° 3 : Charpente Bois Couverture	34 000 €	**35 988.20 €**	**MARCENAC**	**1**
Lot N° 4 Couverture – Zinguerie	31 000 €	**24 181.20 €**	**ANTONIN ROBERT**	**1**
		29 387.18 €	AURITOIT	2
Lot N° 5 : Menuiseries extérieures	62 000 €	50 415.00 €	SERRAT CANTALU	3
		73 992.00 €	MAZET	4
		48 280.00 €	**A.ROBERT**	**1**
		49 528.00 €	LAUMOND	2
Lot N° 6 : Menuiseries intérieures	19 850 €	**22 550.50 €**	**ROQUES GILBERT**	**1**
		30 235.00 €	MARCENAC	2
Lot N° 7 : Cloisons sèches – Faux-plafonds – isolations - peintures	38 500 €	31 232.29 €	ROQUES	2
		28 659.89 €	**ALLIANCE 360**	**1**
		42 302.93	CANCE	3
Lot N° 8 : Revêtement de sol souple	18 000 €		**Grès à grès avec l'entreprise SAUREV**	
Lot N° 9: Electricité – courants forts – courants faibles	32 000 €	**20 786.84 €**	**LAROUSSINIE PIERRE**	**1**
		24 645.73 €	VOLTA SYNERGIE ELECTRICITE	2
		31 211.00 €	AB LONGUECAMP ELECTRICITE	3
Lot N° 10: Chauffage – rafraichissement – plomberie – sanitaires - ventilation	35 000 €	**29 042.93 €**	**VILLARET**	**1**
		31 815.00 €	LESMARIE	3
		32 739.83 €	LAVERGNE	2

Lot N° 11: Générateur photovoltaïque	5 000 €		Sourcing en cours auprès des entreprises de photovoltaïques	
Lot N° 12: Equipements et ventilation cuisine	10 000 €	**12 075.00 €**	**EQUIP'FROID**	**1**

Le coût du projet est le suivant : **312 826.56 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés et commander les travaux,
Autorise Monsieur le Maire à rechercher toute autre possibilité de financement,
Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année en section d'investissement.